



24.3815

Motion APK-N.

**Für eine Reform der Flüchtlingshilfe
für Palästinenser**

Motion CPE-N.

**Pour une réforme de l'aide
aux réfugiés palestiniens**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 09.09.24

Antrag der Mehrheit
Annahme der Motion

Antrag der Minderheit
(Walder, Arslan, Badertscher, Brizzi, Fehlmann Rielle, Molina, Nussbaumer, Romy)
Ablehnung der Motion

Proposition de la majorité
Adopter la motion

Proposition de la minorité
(Walder, Arslan, Badertscher, Brizzi, Fehlmann Rielle, Molina, Nussbaumer, Romy)
Rejeter la motion

Schneider-Schneiter Elisabeth (M-E, BL), für die Kommission: Die Motion APK-N 24.3815, "Für eine Reform der Flüchtlingshilfe für Palästinenser", wurde im Rahmen der Behandlung der Motion Zuberbühler 24.3194, "Sofortige Einstellung der Beiträge an das Hilfswerk der Vereinten Nationen für Palästina-Flüchtlinge im Nahen Osten (UNRWA)", von Ihrer Aussenpolitischen Kommission angenommen und an Sie überwiesen.

Eine Mehrheit ist der Meinung, dass der Bundesrat beauftragt werden soll, sich bei der internationalen Staatengemeinschaft für eine Nachfolgelösung für die UNRWA einzusetzen und seinen Mitteleinsatz darauf auszurichten, sobald es die kriegerischen Auseinandersetzungen in Gaza zulassen. Dabei hat der Bundesrat Alternativen zu prüfen, zum Beispiel, ob die Hilfe für Palästina in das UNO-Flüchtlingshilfswerk UNHCR integriert werden kann. Die Begründung dieses Auftrages liegt darin, dass die Präsenz von UNRWA im Nahen Osten die Schaffung einer eigenen Lebensgrundlage für Palästinenser verunmöglicht. Mit diesem Vakuum entstehe Raum für Korruption und die Umleitung von Mitteln in terroristische Kanäle wie jene der Hamas, statt dass die Mittel der Bevölkerung und dem Aufbau einer leistungsfähigen Wirtschaft dienen. Durch die UNRWA werden die am Konflikt Beteiligten davon entlastet, selber Verantwortung zu übernehmen und sich für langfristige, nachhaltige Lösungen einzusetzen.

Die Mehrheit der Kommission ist der Meinung, dass es an der Zeit ist, Alternativen für die UNRWA zu schaffen. Eine Minderheit der Kommission lehnt diesen Antrag ab und begründet die Ablehnung einerseits mit der humanitären Katastrophe in Gaza und andererseits damit, dass eine Nachfolgelösung unmöglich zu realisieren sei. Gleichzeitig verweist die Minderheit auf den Bericht Colonna, welcher die UNRWA teilweise entlastet, und darauf, dass die meisten Staaten ihre Beiträge wieder leisten würden.

Nach der eingangs angeführten Diskussion an der Sitzung der APK-N vom 1. Juli 2024 wurde die vorliegende Motion mit 17 zu 8 Stimmen angenommen und an Ihren Rat überwiesen. Wir bitten Sie im Namen unserer Kommission, diese Motion ebenfalls anzunehmen.

Wehrli Laurent (RL, VD), pour la commission: Lors de sa séance du 1er et 2 juillet 2024, la Commission de politique extérieure du Conseil national a décidé, par 17 voix contre 8 et aucune abstention, de vous proposer



une motion chargeant le Conseil fédéral de s'engager auprès de la communauté internationale en faveur d'une solution visant à remplacer l'UNRWA et de prévoir une affectation des moyens financiers en conséquence dès que le conflit actuel à Gaza le permettra. De plus, le Conseil fédéral est prié d'examiner les alternatives, par exemple la possibilité d'intégrer l'aide aux Palestiniens et Palestiniennes dans l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Cette motion s'inscrit en cohérence des autres propositions de la majorité de la Commission de politique extérieure de notre conseil, à savoir notamment celles de suivre le Conseil fédéral dans ses décisions d'aide humanitaire d'urgence à Gaza, y compris en attribuant des moyens financiers à l'UNRWA. Il s'agit aujourd'hui de la seule organisation – de l'aveu de toutes les parties concernées – ayant les capacités et les compétences de délivrer cette aide aux personnes en ayant le besoin.

En même temps, la majorité de la commission de notre conseil veut se projeter après le conflit actuel à Gaza, en considérant notamment l'importance de maintenir un soutien aux Palestiniennes et Palestiniens, en regard de leur situation de réfugiés et donc en lien direct avec les actions internationales conduites pour les autres réfugiés dans le monde, conformément aux règles de la communauté internationale et à la politique des deux Etats – Israël et Palestine –, telle que proposée par l'Organisation des Nations Unies et soutenue par la Suisse. Rappelons que l'Organisation des Nations Unies gère deux agences d'aide aux réfugiés: le HCR et l'UNRWA. La première s'occupe de tous les réfugiés dans le monde tandis que la seconde, créée en 1949 après la guerre israélo-arabe, vient en aide aux réfugiés palestiniens. L'intégration de l'aide aux Palestiniens et Palestiniennes dans le HCR pourrait ainsi être une solution durable, cohérente et en interaction avec les autres politiques conduites en faveur des réfugiés.

AB 2024 N 1379 / BO 2024 N 1379

La minorité de la commission de notre conseil rejette cette proposition étant donné que les récentes enquêtes initiées au sujet de cette agence n'ont pas conclu à la suppression de l'UNRWA, mais à sa réforme. Pour mémoire, l'enquête conduite par Mme Colonna, ancienne ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, propose quelque 50 réformes à conduire.

En conclusion, je vous rappelle que la commission de notre conseil vous recommande, par 17 voix contre 8 et aucune abstention, d'accepter cette motion visant une réforme de l'aide aux réfugiés palestiniens.

Walder Nicolas (G, GE): Le problème soulevé par la motion qui vous est soumise est double: d'une part, cette motion s'appuie sur des allégations non étayées; d'autre part, elle présente un risque pour la crédibilité et la tradition d'impartialité de notre pays. Cette motion qui prétend vouloir réformer l'aide aux réfugiés palestiniens ne demande rien moins que de remplacer l'UNRWA, ce qui est, comme par hasard, le principal objectif d'Israël, l'une des parties en conflit. Cette demande s'inscrit contre l'avis de l'écrasante majorité des Etats membres de l'ONU, qui, depuis sa création en 1949, renouvelle régulièrement sa confiance à l'UNRWA, faute d'avoir trouvé une solution politique juste et durable au conflit et aux droits légitimes des réfugiés palestiniens.

Je l'ai dit en commission: nous soutenons pleinement l'idée que la Suisse s'engage pour une réforme de l'UNRWA, comme elle l'a fait également pour l'OMC ou pour le Conseil de sécurité. Il appartient toutefois à la communauté internationale de mener ces réformes et de s'assurer que les fonds versés aux agences onusiennes sont correctement utilisés.

A cet effet, notre pays a pris une décision conséquente en suspendant son financement au lendemain d'accusations graves portées par Israël sur une possible implication de l'UNRWA dans les attentats du 7 octobre. Face à de telles allégations, il était effectivement indispensable, dans le cadre multilatéral, de s'assurer de la bonne destination des fonds. La lumière a été doublement faite par le secrétaire général de l'ONU grâce à une enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne et une autre, indépendante, par Catherine Colonna, ex-ministre française de l'Europe et des affaires étrangères. Ces rapports ont permis de rassurer la majorité des grands donateurs en réfutant les principaux griefs contre l'UNRWA – soit dit en passant, l'agence onusienne la plus contrôlée. Ces rapports sont clairs et corroborent les propos tenus devant notre commission par le commissaire général de l'UNRWA, le Suisse Philippe Lazzarini: aucun élément ne permet de relier l'UNRWA et ses activités à de quelconques activités terroristes, y compris d'ailleurs par son financement. Tout au plus y a-t-il encore des soupçons d'implication hors du cadre institutionnel de quelques employés sur les plus de 13 000 que compte l'organisation rien qu'à Gaza. Comme dans tout procès, il appartient à l'accusation d'apporter les preuves de ses allégations. Force est de constater qu'elle n'a pas été en mesure de le faire dans le cas qui nous occupe. Pourtant, les auteurs de la motion prétendent, sans la moindre base objective, que l'existence de l'UNRWA ouvrirait "la porte à la corruption et au détournement des moyens vers des organisations terroristes". Un tel entêtement laisse songeur.





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2024 • Erste Sitzung • 09.09.24 • 14h30 • 24.3815
Conseil national • Session d'automne 2024 • Première séance • 09.09.24 • 14h30 • 24.3815



Nous considérons – c'est là notre deuxième objection – qu'il n'appartient pas à un pays neutre et impartial de servir les intérêts politiques de l'une des parties au conflit; en clair, d'être instrumentalisé pour colporter des accusations non étayées en contribuant ainsi à des objectifs stratégiques qui nous échappent. Car nous le savons bien: derrière les accusations visant l'UNRWA, Israël a l'objectif de se débarrasser de cette agence et, par là même, de l'exigence centrale de la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies qui instaure un droit au retour des réfugiés palestiniens. Israël sait qu'elle n'obtiendra jamais la dissolution de l'UNRWA par un vote de l'Assemblée générale et cherche depuis longtemps à la décrédibiliser, afin de l'affaiblir financièrement.

C'est – permettez-moi l'expression – de bonne guerre, pour une partie au conflit, d'utiliser la désinformation pour atteindre ses objectifs. Nous pouvons l'observer dans tous les conflits d'ailleurs. Mais ce n'est en aucun cas le rôle de la Suisse de lui servir de cheval de Troie.

Il n'est pas question ici d'afficher nos affinités pour l'une ou l'autre des parties au conflit, tout comme il n'est pas question non plus de remettre en cause la condamnation justifiée des attaques barbares du 7 octobre 2023. Mais il est question de savoir si la Suisse doit prendre parti dans le conflit israélo-palestinien ou rester du côté du droit international et, en particulier, du côté du droit international humanitaire, que nous célébrons cette année avec les 75 ans des Conventions de Genève, dont notre pays – rappelons-le aujourd'hui – est dépositaire.

La Suisse doit-elle s'appuyer sur la propagande fumeuse d'une des parties au conflit en soutenant que c'est l'aide que fournit l'UNRWA qui empêcherait les Palestiniennes et Palestiniens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins? Ou, au contraire, doit-elle rappeler que la situation dramatique des réfugiés palestiniens est avant tout liée à une situation régionalement instable faite de violence, d'occupation et de blocus, une situation qui ne pourra s'améliorer qu'avec un projet politique juste et durable pour la région et tous ses habitants?

Ce n'est qu'à cette condition également que les très nombreux pays qui ont encore récemment voté un prolongement du mandat de l'UNRWA jusqu'en 2026 y mettront fin avec la pleine coopération de l'agence, qui n'aura, dès lors, plus de raison d'exister.

En attendant, je vous demande, au nom de la minorité de notre commission, de soutenir la tradition d'impartialité et de neutralité de notre pays en rejetant cette motion.

Präsident (Nussbaumer Eric, Präsident): Herr Bundesrat Cassis verzichtet auf ein Votum. Die Mehrheit der Kommission und der Bundesrat beantragen die Annahme der Motion. Eine Minderheit Walder beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 24.3815/29275)

Für Annahme der Motion ... 126 Stimmen

Dagegen ... 63 Stimmen

(0 Enthaltungen)

